



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Diverses voies

Du 13 mai 2024 au 30 juin 2024

N/Réf. : OL/NB/EF – **Arrêté n° 2024-101**

Le Maire,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L2213-2 et L 2213-3

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande en date du 26 avril 2024 par laquelle la société Spie City Networks – Avenue de l'Entreprise à CERGY dans le cadre de l'installation et la maintenance des caméras de vidéoprotection au sein de la commune de Maule,

Rappelant que pour l'application du présent arrêté de police, le terme voirie recouvre toutes les voies publiques situées en agglomération et l'ensemble des voies communautaires, communales et privées ouvertes à la circulation publique ou hors agglomération ;

Considérant que s'il convient d'autoriser pour une période déterminée les travaux tels que définis ci-dessus, afin qu'ils soient exécutés par l'entreprise sans délai, il y a lieu de prendre à cette occasion toutes mesures afin de faciliter leur déroulement et prévenir tout accident,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La société NVMBAT – 2 rue de la Coulée Verte – 77240 CESSON pour le compte de SPIE CityNetworks est autorisée à effectuer des travaux de génie civil, création de tranchée et chambre de tirage pour la pose de nouvelles caméras. Le demandeur est autorisé, **du 13 mai 2024 au 30 juin 2024**, à restreindre la circulation et le stationnement suivant l'avancement du chantier mobile comme énoncé dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 4 : Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 fera l'objet d'un procès verbal et/ou d'une demande d'enlèvement pour stationnement illégal.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs le Policier Municipal,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 03 mai 2024



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Leprêtre'.

Olivier LEPRÊTRE
Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Maire-Adjoint